

ACCORD TÉLÉTRAVAIL : UNE BOUSE DE VACHE ENTOURÉE DE CHOCOLAT RESTE UNE BOUSE DE VACHE



La direction nationale a proposé un avenant à l'accord sur le télétravail. La CFDT a annoncé vouloir signer. SUD et la CGT se sont prononcés contre la signature. Comment avaliser un avenant qui signe un retour en arrière ?

Petit flashback

Juillet 2018 : l'ensemble des organisations signent l'accord sur le télétravail. Cet accord peine à être appliqué dans les services.

Mars 2020 : le COVID arrive et soudainement le travail à distance (effet Canada Dry) est possible.

2021 : ouverture de nouvelles négociations d'un avenant à l'accord. LA CFDT annonce sa signature.

CE QUE PROPOSE LE NOUVEL AVENANT

- La baisse de 25 à 50 % des indemnités pour le personnel à l'exécution
- La hausse des indemnités en cas de trois jours de télétravail pour les cadres supérieurs
- La fin des deux jours consécutifs sauf accord du manager. On imagine bien la partialité de cette décision (par exemple, au Centre Financier à La Source la responsable de service sur le SDEV octroie le télétravail si les chiffres commerciaux sont réalisés...).

PAS BESOIN D'UN AVENANT

Alors que c'était possible pendant l'épidémie, certaines fonctions ne pourraient donc plus soudainement télétravailler. Si un article de l'accord en cours pouvait exclure certaines fonctions, la période COVID a été un énorme test qui montre qu'il n'y a pas besoin d'un avenant pour les intégrer au télétravail.

La CFDT avait tellement envie de sortir le stylo qu'elle utilise des arguments les plus vides les uns que les autres pour justifier l'inacceptable.

Le summum étant la ligne conseil bancaire qui d'un coup ne pourrait plus télétravailler alors que l'on demande de plus en plus de travail à distance.

Mieux des témoignages de cadres (dont des groupes A et B) insistent sur le caractère scandaleux de ce nouvel avenant :

"Espérons que cet accord (qui porterait mal son nom pour le coup) ne soit pas signé ... par aucune des OS !! C'est un texte régressif. Ne pas signer !"

"Bonjour, "Cet avenant n'est pas à la hauteur" => TOTALEMENT en accord avec vous Je dirais même plus c'est un scandale !" etc.

Quant à la direction, elle joue sur la prétendue fragilité du Groupe La Poste. Fragilité qui semble étrangement absente quand la direction du Groupe sort 320 millions d'euros pour acheter une boîte du colis cette année (et quasiment 1 milliard il y a deux ans) et quasiment 6 milliards d'euros pour racheter toutes les actions de la CNP. Si tout le monde télétravaillait comme pendant le COVID, cela coûterait entre 10 et 20 millions d'euros par an. En fait quand il s'agit de donner aux postier·e·s et pas aux actionnaires, La Poste a des oursins dans les poches..Rajoutons qu'un jugement vient d'être rendu sur l'obligation de payer des indemnités aux salarié·e·s qui ont télétravaillé pendant le COVID et qu'en signant cet avenant la CFDT enlève tout espoir de rétroactivité des indemnités.

Pour SUD PTT, c'est clair, cet accord n'est pas signable et le faire serait clairement s'asseoir sur les acquis des salarié·e·s depuis des années.



Sud

Section du Centre Financier La Source

mail : sudlasource@wanadoo.fr

tel 0238138755

facebook : <https://www.facebook.com/SUDCFLASOURCE>